

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022**

**DATE DE CONVOCATION**

10 NOVEMBRE 2022

**DATE D’AFFICHAGE DE LA  
CONVOCATION**

10 NOVEMBRE 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 21

VOTANTS : 24

**N° DE LA DÉLIBÉRATION**

2022-11-18- N°04

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

29 NOV. 2022

29 NOV. 2022

L’an deux mille vingt-deux, le 18 novembre 2022 à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

**Présents :**

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Christèle FONTENEAU, Madame Carole GAUTHIER, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC

**Absents représentés :**

Mme DENECE	donne pouvoir à	Mme VIGNAS
M. RINGEVAL	donne pouvoir à	M. PENDARIES
M. VIALANEIX	donne pouvoir à	Monsieur le Maire

**Absents non représentés :**

Madame Françoise BEAUGUET, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Marelyne NGANTCHUE, Madame Sandrine FABRE, Monsieur Pascal BEL ANGE

**Secrétaire de séance :** Madame Sylvie VIGNAS

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DU BOUCLIER DE SÉCURITÉ « SOUTIEN À L’ÉQUIPEMENT DES FORCES DE SÉCURITÉ ET À LA SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS »**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DU BOUCLIER DE SÉCURITÉ « SOUTIEN À L'ÉQUIPEMENT DES FORCES DE SÉCURITÉ ET À LA SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS »**

**Monsieur Pascal VENTALON**, expose à l'assemblée que par délibération de la commission permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France, n°CP 2017-608 du 22 novembre 2017 relative à la sixième série d'affectations pour le bouclier de sécurité, la Région Ile-de-France participe au financement de projets d'équipements et d'équipements immobiliers. La subvention régionale est fixée à 30% maximum du coût hors taxe des équipements et véhicules.

La commune de Saintry-sur-Seine est éligible au bouclier de sécurité « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » alloué par la région Ile-de-France pour l'exercice 2022.

**VU** les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

**VU** la présentation en Commission Finances réunie le 04/11/2022,

**CONSIDERANT** que la commune de Saintry-sur-Seine est éligible au bouclier de sécurité « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » alloué par la région Ile-de-France pour l'exercice 2022,

**CONSIDERANT** que la Municipalité souhaite proposer au financement les équipements suivants :

- Acquisition d'un véhicule neuf pour un montant total de 23 000 € HT, cofinancé à hauteur de 30 %, soit un financement de 6 900 € ;
- Acquisition de 2 gilets pare-balles pour un montant de 1 168,56 € HT, cofinancé à hauteur de 30 %, soit un cofinancement de 350,57 € ;
- Acquisition d'un bâton télescopique pour un montant de 117,99 € HT, cofinancé à hauteur de 30 %, soit un cofinancement de 35,40 € ;
- Acquisition de 2 armes prévues aux articles R 511-12 et suivants du code de sécurité intérieure pour un montant de 862,50 € HT, cofinancé à hauteur de 30 %, soit un financement de 258,75 € ;
- Acquisition de 6 aérosols prévus aux articles R 511-12 et suivants du code de sécurité intérieure pour un montant total de 168,35 € HT, cofinancé à hauteur de 30 %, soit un cofinancement de 50,50 € ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 3 voix CONTRE (Mme DUCROQUET, M. DIAZ et M. LE TALBODEC)**

**DÉCIDE** de solliciter auprès de la Région Ile-de-France la subvention la plus élevée au titre du bouclier de sécurité pour l'exercice 2022, pour l'acquisition des équipements mentionnés ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer avec la Région Ile-de-France tous les documents relatifs à la demande de subvention,

**PRÉCISE** que les recettes résultant de la présente décision seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 18 novembre 2022

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

